

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

6-03-2023-063

<u>Date de Convocation</u>	1/03/2023
<u>Date d’Affichage</u>	1/03/2023
<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice :	23
Présents :	19
Pouvoirs :	3
Votants :	22
Absents :	1

L’an deux mille vingt-trois, le six mars,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,  
Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM,  
Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET,  
Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,

ABSENTS : Raymond DELSIGNORE

Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL**

Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire et président de la commission finances commente les résultats du compte administratif 2022 et expose les conditions d’exécution du budget de l’exercice

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et R.2342-1 à R.2342-12.
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif de l’exercice 2023,
- Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives,
- Après avis de la Commission Finances réunie le 1<sup>er</sup> mars 2023.

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>		<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>2022</b>						
Résultats reportés	994 276.32			165 768.21	994 276.32	165 768.21
Opérations de l'exercice	3 217 407.22	4 331 220.87	5 877 704.02	6 547 232.00	9 095 111.24	10 878 452.87
<b>TOTAUX</b>	4 211 683.54	4 331 220.87	5 877 704.02	6 713 000.21	10 089 387.56	11 044 221.08
<b>Résultats de clôture</b>		<b>119 537.33</b>		<b>835 296.19</b>		<b>954 833.52</b>

- CONSIDERANT que les résultats du Compte de Gestion pour l'exercice 2022 concordent avec ceux du Compte Administratif pour le même exercice,

**Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame FLORE Carmen, 1<sup>o</sup> Adjointe, conformément à l'Article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD), Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

- APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget Principal qui fait apparaître :

- Un excédent de 835 296.19 € en section de Fonctionnement
- Un excédent de 119 537.33 € en section d'Investissement
- Soit un excédent final de 954 833.52 €

La secrétaire de séance,  
Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,  
Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

6-03-2023-064

<u>Date de Convocation</u>	1/03/2023
<u>Date d’Affichage</u>	1/03/2023
<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice : 23	
Présents : 19	
Pouvoirs : 3	
Votants : 22	
Absents : 1	

L’an deux mille vingt-trois, le six mars,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,  
Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM,  
Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET,  
Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,

ABSENTS : Raymond DELSIGNORE

Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE EXPLOITATION  
FORESTIERE**

Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire et Président de la commission finances, commente les résultats du compte administratif 2022 et expose les conditions d’exécution du budget de l’exercice.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et R.2342-1 à R.2342-12.
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif de l’exercice 2023,
- Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives,
- Après avis de la Commission Finances réunie le 1<sup>ier</sup> mars 2023

BUDGET FORET	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
2022						
Résultats reportés		20 382.10		21 709.76		42 091.86
Opérations de l'exercice	66 663.25	58 760.43	129 996.20	288 418.14	196 659.45	347 178.57
<b>TOTAUX</b>	66 663.25	79 142.53	129 996.20	310 127.90	196 659.45	389 270.43
<b>Résultats de clôture</b>		<b>12 479.28</b>	-	<b>180 131.70</b>	-	<b>192 610.98</b>

- CONSIDERANT que les résultats du Compte de Gestion pour l'exercice 2022 concordent avec ceux du Compte Administratif pour le même exercice,

**Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame FLORE Carmen, 1<sup>o</sup> Adjointe, conformément à l'Article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD), Monsieur le Maire ayant quitté la séance.

- APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe de l'Exploitation Forestière qui fait apparaître :

Un excédent de 180 131.70 € en section de Fonctionnement

Et un excédent de 12 479.28 € en section d'Investissement :

Soit un excédent final de : 192 610.98 €.

La secrétaire de séance,

Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

6-03-2023-065

<u>Date de Convocation</u>	1/03/2023
<u>Date d’Affichage</u>	1/03/2023
<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice :	23
Présents :	19
Pouvoirs :	3
Votants :	22
Absents :	1

L’an deux mille vingt-trois, le six mars,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,  
Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM,  
Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET,  
Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,

ABSENTS : Raymond DELSIGNORE

Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE SALLES  
MUNICIPALES**

Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire et Président de la commission finances, commente les résultats du compte administratif 2021 et expose les conditions d’exécution du budget de l’exercice.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et R.2342-1 à R.2342-12.
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif de l’exercice 2023,
- Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives,
- Après avis de la Commission Finances réunie le 1<sup>er</sup> mars 2023.

BUDGET SALLES MUNICIPALES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>2022</b>						
Résultats reportés		3 116.64		11 036.64		14 153.28
Opérations de l'exercice	76 860.93	25 609.79	179 327.49	231 445.04	256188.42	257 054.83
TOTAUX	76 860.93	28 726.43	179 327.49	242 481.68	256 188.42	271 208.11
<b>Résultats de clôture</b>	<b>-48 134.50</b>			<b>63 154.19</b>		<b>15 019.69</b>

- CONSIDERANT que les résultats du Compte de Gestion pour l'exercice 2022 concordent avec ceux du Compte Administratif pour le même exercice,

**Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame FLORE Carmen, 1<sup>o</sup> Adjointe, conformément à l'Article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

- APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Salles Municipales qui fait apparaître :

Un excédent de 63 154.19 € en section de Fonctionnement

Et un déficit de 48 134.50 € en section d'Investissement

Soit un excédent final de : 15 019.69 €.

La secrétaire de séance,

Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

6-03-2023-066

<u>Date de Convocation</u> 1/03/2023	L'an deux mille vingt-trois, le six mars,  Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u> 1/03/2023	<u>ETAIENT PRESENTS</u> :
<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 23 Présents : 19 Pouvoirs : 3 Votants : 22 Absents : 1	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie, Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.  Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM, Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,  <u>ABSENTS</u> : Raymond DELSIGNORE  Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.

**COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la remise des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD),

- APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2022 du Budget Général de la commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La secrétaire de séance,  
Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

6-03-2023-067

<u>Date de Convocation</u> 1/03/2023	L'an deux mille vingt-trois, le six mars,  Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u> 1/03/2023	<u>ETAIENT PRESENTS</u> : Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,
<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 23 Présents : 19 Pouvoirs : 3 Votants : 22 Absents : 1	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.  Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM, Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,  <u>ABSENTS</u> : Raymond DELSIGNORE  Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.
<b>COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE</b>	

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la remise des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD),

- APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2022 du Budget Annexe Exploitation Forestière. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La secrétaire de séance,

Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

6-03-2023-068

<u>Date de Convocation</u> 1/03/2023	L'an deux mille vingt-trois, le six mars,  Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u> 1/03/2023	<u>ETAIENT PRESENTS</u> :
<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 23 Présents : 19 Pouvoirs : 3 Votants : 22 Absents : 1	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie, Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.  Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM, Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,  <u>ABSENTS</u> : Raymond DELSIGNORE  Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.
<b>COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE SALLES MUNICIPALES</b>	

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la remise des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

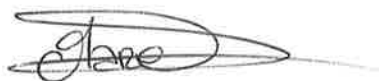
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2022 du Budget Annexe Salles Municipales. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La secrétaire de séance,  
Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

6-03-2023-069

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-trois, le six mars,
1/03/2023	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS :</u>
1/03/2023	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.
En exercice : 23	Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM, Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,
Présents : 19	<u>ABSENTS :</u> Raymond DELSIGNORE
Pouvoirs : 3	Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.
Votants : 22	
Absents : 1	

**AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET GENERAL**

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire d'Arbent, propose aux Conseillers Municipaux d'affecter les résultats de l'Exercice 2022 du Budget Principal.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU la délibération approuvant le Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la Commune d'ARBENT,

- CONSIDERANT que le Compte Administratif de l'Exercice 2022 du Budget Principal fait apparaître :

\* un excédent de fonctionnement de : 835 296.19 €

\* un excédent d'investissement de : 119 537.33 €

- CONSIDERANT que les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 1 017 000€

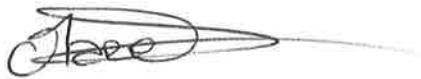
Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de reporter le solde d'exécution bénéficiaire de la section d'investissement de 119 537.33 € au chapitre 001.

- DECIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 835 296.19 € au compte 1068.

La secrétaire de séance,  
Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6-03-2023-070

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-trois, le six mars,
1/03/2023	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS :</u>
1/03/2023	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.
En exercice : 23	Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM, Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,
Présents : 19	<u>ABSENTS :</u> Raymond DELSIGNORE
Pouvoirs : 3	Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.
Votants : 22	
Absents : 1	

### AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire d'Arbent, propose aux Conseillers Municipaux d'affecter les résultats de l'Exercice 2022 du Budget annexe Exploitation Forestière.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU la délibération approuvant le Compte Administratif 2022 du Budget annexe Exploitation Forestière.

- CONSIDERANT que le Compte Administratif de l'Exercice 2022 du Budget annexe Exploitation Forestière fait apparaître :

\* un excédent de fonctionnement de : 180 131.70 €

\* un excédent d'investissement de : 12 479.28 €

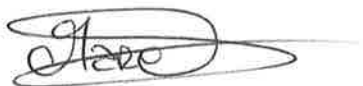
Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement de 12 479.28 € au chapitre 001.

- DECIDE de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement de 180 131.70 € au chapitre 002.

La secrétaire de séance,  
Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

6-03-2023-071

<u>Date de Convocation</u> 1/03/2023	L'an deux mille vingt-trois, le six mars,  Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u> 1/03/2023	<u>ETAIENT PRESENTS</u> : Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,
<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 23 Présents : 19 Pouvoirs : 3 Votants : 22 Absents : 1	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.  Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM, Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,  <u>ABSENTS</u> : Raymond DELSIGNORE  Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET ANNEXE SALLES  
MUNICIPALES**

Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent, propose aux Conseillers Municipaux d'affecter les résultats de l'Exercice 2022 du Budget Annexe Salles Municipales.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU la délibération approuvant le Compte Administratif 2022 du budget annexe Salles Municipales,

- CONSIDERANT que le Compte Administratif de l'Exercice 2022 du Budget annexe Salles Municipales fait apparaître :

\* un excédent de Fonctionnement de : 63 154.19 €

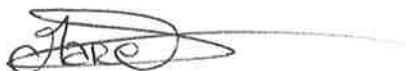
\* un déficit d'Investissement de : 48 134.50 €

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 48 134.50 € au chapitre 001.
- DECIDE d'affecter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement à hauteur de 48 134.50 € au compte 1068.
- DECIDE de reporter le solde excédentaire de la section de fonctionnement de 15 019.69 € au chapitre 002

La secrétaire de séance,  
Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6-03-2023-072

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-trois, le six mars,
1/03/2023	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS</u> :
1/03/2023	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.
En exercice : 23	Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM, Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,
Présents : 19	<u>ABSENTS</u> : Raymond DELSIGNORE
Pouvoirs : 3	Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.
Votants : 22	
Absents : 1	

### SUBVENTION D'EQUILIBRE 2023 – BUDGET ANNEXE SALLES MUNICIPALES

Monsieur Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de confirmer le versement de la subvention d'équilibre au budget annexe Salles Municipales.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2022 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2023,
- CONSIDERANT que les recettes des locations ne permettent pas de couvrir l'ensemble des charges et dépenses inscrites au Budget Primitif,

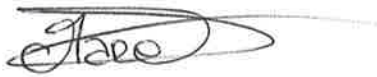
Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'inscrire au Budget Principal une subvention de 180 000 € pour équilibrer le Budget Annexe Salles Municipales.
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Principal en section de fonctionnement, Article 6521.

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette subvention d'équilibre au budget annexe Salles Municipales.

La secrétaire de séance,  
Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

6-03-2023-073

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-trois, le six mars,
1/03/2023	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS</u> :
1/03/2023	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.
En exercice : 23	Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM, Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,
Présents : 19	<u>ABSENTS</u> : Raymond DELSIGNORE
Pouvoirs : 3	Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.
Votants : 22	
Absents : 1	

**SUBVENTION 2023 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – C.C.A.S.**

Madame Carmen FLORE, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales, présente à l'Assemblée la proposition de subvention 2023 à verser au C.C.A.S. Cette subvention est accordée chaque année.

Elle rappelle que la commune avait inscrit la somme de 40 000 € dans son budget 2023.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU le vote du Budget Primitif de la commune relatif à l'Exercice 2023,

- CONSIDERANT l'importance, pour la vie locale du rôle du Centre Communal d'Action Sociale auprès des personnes âgées, handicapées ou toutes autres personnes traversant des difficultés financières qui méritent notre soutien même de façon temporaire,

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants :

- DECIDE de verser une subvention de 40 000 € au Centre Communal d'Action Sociale – C.C.A.S.

- DIT que les crédits seront inscrits au budget général à l'article 657362.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette somme.

La secrétaire de séance,  
Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

6-03-2023-074

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-trois, le six mars,
1/03/2023	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS</u> :
1/03/2023	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.
En exercice : 23	Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM, Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,
Présents : 19	<u>ABSENTS</u> : Raymond DELSIGNORE
Pouvoirs : 3	Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.
Votants : 22	
Absents : 1	

**SUBVENTION MUNICIPALE AU CENTRE SOCIAL POUR L'ANNEE 2023**

Monsieur DESSORS Stéphane, Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative, aux Sports et à la jeunesse, présente à l'Assemblée la proposition de subvention au Centre Social pour l'exercice 2023.

Il précise que la commune d'Arbent verse toutes les années une subvention conséquente au Centre Social d'Arbent, inscrite au budget primitif de l'année afin de lui permettre de couvrir en partie ses frais de fonctionnement.

Depuis 2018, la subvention versée au Centre Social a progressé ainsi :

- 200 000 € en 2018 à 2020,
- 250 000 € en 2021,
- 300 000 € en 2022.

Monsieur DESSORS propose de voter la subvention 2023 à hauteur de 310 000 €. Il rappelle qu'une annexe du Centre Social sera aménagée prochainement dans le 1<sup>er</sup> bâtiment Dynacité, situé en bas de la rue des Echallys. Cette annexe permettra au Centre Social d'engager des actions ciblées au plus proche des habitants du quartier du Planet

- VU le vote du Budget Primitif relatif à l'Exercice 2023,
- CONSIDERANT l'importance et le rôle du Centre Social pour la vie locale,

- CONSIDERANT la nécessité de verser la subvention pour ne pas pénaliser le fonctionnement du Centre Social,

- CONSIDERANT que Carmen FLORE, Agnielle EUDIER, Corinne BRENET-GRANDET, Chantal ROBIN faisant partie du conseil d'administration du Centre Social ne prennent pas part au vote,

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :


- DECIDE de verser au Centre Social pour l'Exercice 2023, une subvention de 310 000 € comme suit : 150 000 € en janvier – 100 000 € en avril et 60 000 en septembre.

- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023 budget général en Section de Fonctionnement Article 65748.

- APPROUVE la convention d'objectifs afférents à cette subvention avec l'association du Centre Social et Culturel d'Arbent.

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention.

La secrétaire de séance,  
Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

6-03-2023-075

<u>Date de Convocation</u> 1/03/2023	L'an deux mille vingt-trois, le six mars, Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u> 1/03/2023	<u>ETAIENT PRESENTS</u> :
<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 23 Présents : 19 Pouvoirs : 3 Votants : 22 Absents : 1	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie, Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.  Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM, Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,  <u>ABSENTS</u> : Raymond DELSIGNORE  Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.
<b>VOTE DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023</b>	

Monsieur Stéphane DESSORS, Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative et aux Sports, présente à l'Assemblée les propositions de subventions pour l'exercice 2023.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.2121-29 et L.2321-1,

- VU le vote du Budget Primitif relatif à l'Exercice 2023,

- CONSIDERANT l'importance, pour la vie locale du rôle des Associations, de la participation des citoyens à la vie de la cité,

Après avis de la Commission finances en date du mercredi 1<sup>ier</sup> mars 2023,

- CONSIDERANT que Agnielle EUDIER ne participe pas au vote de la subvention pour le Théâtre de la Vapeur, que Jean-Pierre FLAGEOLLET et Anny BEUCHOT ne participent pas au vote de la subvention pour Temps Libre, que Delphine MARET ne participe pas au vote de la subvention pour le Comité des Fêtes,

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- DECIDE de verser aux Associations pour l'Exercice 2023, les subventions telles que figurant sur l'annexe jointe pour un montant total de 90 000 €.
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2023 en Section de Fonctionnement Article 65748.
- RAPPELLE que les subventions auparavant accordées par la commune d'Arbent pour la Forestière et Les Restaurants du Cœur à hauteur de 13 000 et 3 500 € sont aujourd'hui versées par Haut Bugey Agglomération. Cette somme de 16 500 € est déduite de notre attribution de compensation Haut-Bugey Agglomération passée en compte 73211.
- APPROUVE les conventions d'objectifs afférentes à ces subventions avec l'association U.S.A.M. Football.
- RAPPELLE la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial titulaire à l'USAM à raison de 957 heures par an pour un coût annuel de 18 739,20 € correspondant aux salaires bruts plus charges patronales.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement des diverses subventions.

La secrétaire de séance,

Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



## ANNEXE A LA DELIBERATION - VOTE DES SUBVENTIONS 2023

	Voté en 2022	Propositions 2023
* A vos Oreilles	400,00 €	500,00 €
* Théâtre de la Vapeur	400,00 €	450,00 €
* Dixie Valley	250,00 €	300,00 €
* Marchons à Arbent	400,00 €	400,00 €
* Temps Libre	400,00 €	400,00 €
* Union de la 36 <sup>ème</sup> Chambre	1 000,00 €	1 000,00 €
* Foyer C.E.S. Collège «Jean-Rostand»	500,00 €	500,00 €
* Collège «Jean-Rostand» – Section VTT – U.N.S.S.	1 000,00 €	1 000,00 €
* A.I.R.E. Ass. Intermédiaire de Réinsertion et Emploi	1 000,00 €	1 000,00 €
* Aéro Modèle Club	500,00 €	550,00 €
* Boule du Chêne	500,00 €	500,00 €
* Boxing Club de l'Amitié	2 500,00 €	2 500,00 €
* E.C.A.M.	7 500,00 €	7 700,00 €
* Judo-Club – «Vallée d'ARBENT»	6 500,00 €	6 700,00 €
* Karaté-Club	2 500,00 €	3 000,00 €
* P.A.M. – Pétanque d'Arbent-Marchon	500,00 €	550,00 €
* Tennis-Club	6 500,00 €	6 700,00 €
* U.S.A.M. École de Football	26 000,00 €	26 000,00 €
* U.S.A.M. (mise à disposition du personnel)	18 800,00 €	18 800,00 €
* BAC Bourg Ain Cyclisme		6 000,00 €
* DAHUTS d'Arbent	1 500,00 €	1 700,00 €
* Tarot Club d'Arbent	250,00 €	250,00 €
* Comité des Fêtes	15 000,00 €	10 000,00 €
* Donneurs de sang	500,00 €	550,00 €
* Les Gais Lurons – Club du 3 <sup>ème</sup> Age	500,00 €	500,00 €
* Syndicat de chasse d'Arbent	1 000,00 €	1 000,00 €
* A.D.A.P.E.I. de l'Ain.	1 000,00 €	1 000,00 €
* Centre régional Léon Bérard	500,00 €	500,00 €
* Prévention Routière	250,00 €	250,00 €
* Section JSP de la Plastic Vallée	300,00 €	350,00 €
* ONAC de l'Ain – Souvenir du 11 Novembre 1918	200,00 €	200,00 €
* Association des Familles des Traumatés crâniens	500,00 €	500,00 €
* SPA d'ARBENT	650,00 €	700,00 €
* SPA d'ARBENT (chats errants)	1 500,00 €	1 500,00 €
* A.S.P.H.	1 000,00 €	1 000,00 €
* Divers pour attribution en cours d'année	18 200,00 €	4 250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>108 800,00 €</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

6-03-2023-076

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-trois, le six mars,
1/03/2023	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS</u> :
1/03/2023	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.
En exercice : 23	Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM, Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,
Présents : 19	<u>ABSENTS</u> : Raymond DELSIGNORE
Pouvoirs : 3	Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.
Votants : 22	
Absents : 1	

**ESPACE LOISIRS – APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION  
DES SALLES POUR L'ANNEE 2024**

Monsieur DESSORS, Adjoint au Maire délégué aux sports et à la jeunesse, rappelle au Conseil Municipal que la gestion de l'Espace Loisirs a été reprise par la commune en régie directe au 1<sup>er</sup> Juillet 2005. Pour rappel, en 2018, l'assemblée délibérante a validé le choix de renforcer la sécurité sur les lieux en imposant la présence de vigiles à la charge du locataire. Compte tenu de l'augmentation des coûts de l'énergie (électricité et chauffage), il propose les nouveaux tarifs joints en annexe.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ARRETE les tarifs de location des divers locaux de l'Espace Loisirs avec application au 1<sup>er</sup> Janvier 2024 (liste des tarifs jointe en annexe).

- ARRETE les tarifs de location aux associations avec application à compter du 6 mars 2023 (liste des tarifs jointe en annexe).

- FIXE le versement des arrhes lors de la réservation de la salle à 30 % du montant de la location.

- FIXE une caution à 2 000 € ou 500 € pour les associations, à verser lors de la réservation des locaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout contrat de prêt ou de location à intervenir.
- PRECISE que pour des manifestations ayant un caractère spécifique et un intérêt pour la commune, Monsieur le Maire est autorisé, à titre exceptionnel, à accorder la gratuité.

La secrétaire de séance,  
Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



## TARIF 2024 - LOCATION ESPACE LOISIRS ARBENT

**Caution - 2 Chèques de 1 000.00 €**

DESCRIPTIF DES LOCAUX	Tarifs des contribuables de la Commune		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Hall bar - 40 personnes maximum	157,50 €	31,50 €	<b>189,00 €</b>
1/2 salle que pour les réunions	477,50 €	95,50 €	<b>573,00 €</b>
1/2 salle - cuisine - scène du lundi au jeudi	675,00 €	135,00 €	<b>810,00 €</b>
Salles 1 et 2 cuisine scène du lundi au jeudi	838,33 €	167,67 €	<b>1 006,00 €</b>
Week End - vendredi/samedi/dimanche 1 jour	1 208,33 €	241,67 €	<b>1 450,00 €</b>
Forfait mariage du vendredi au lundi	1 661,67 €	332,33 €	<b>1 994,00 €</b>
<b>LES OPTIONS</b>			
Pause café en matinée	5,00 €	1,00 €	<b>6,00 €</b>
Pause café en Après-Midi	3,83 €	0,77 €	<b>4,60 €</b>
Forfait vaisselle	116,67 €	23,33 €	<b>140,00 €</b>

DESCRIPTIF DES LOCAUX	Tarifs des non contribuables de la Commune		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Hall bar - 40 personnes maximum	273,33 €	54,67 €	<b>328,00 €</b>
1/2 salle que pour les réunions	853,33 €	170,67 €	<b>1 024,00 €</b>
1/2 salle - cuisine - scène du lundi au jeudi	1 051,67 €	210,33 €	<b>1 262,00 €</b>
Salles 1 et 2 cuisine scène du lundi au jeudi	1 402,50 €	280,50 €	<b>1 683,00 €</b>
Week End - vendredi/samedi/dimanche 1 jour	1 826,67 €	365,33 €	<b>2 192,00 €</b>
Forfait mariage du vendredi au lundi	2 330,83 €	466,17 €	<b>2 797,00 €</b>
<b>LES OPTIONS</b>			
Pause café en matinée	5,50 €	1,10 €	<b>6,60 €</b>
Pause café en Après-Midi	4,17 €	0,83 €	<b>5,00 €</b>
Forfait vaisselle	147,50 €	29,50 €	<b>177,00 €</b>

A S S O C I A T I O N S	Communales	Extérieures
Caution	<b>500,00 €</b>	
1ère réservation gratuite	oui	non
1 jour en semaine	<b>275,00 €</b>	<b>375,00 €</b>
1 jour en week-end	<b>550,00 €</b>	<b>750,00 €</b>
Salle de réunion	<b>150,00 €</b>	<b>200,00 €</b>

Les frais de vigiles sont en plus, en fonction du nombre de personnes déclarées sur le contrat.

**Tarifs 2024 - Vaisselle de remplacement**

PROPOSITION

<b>DENOMINATION</b>	<b>T.T.C.</b>
Couteau	6,00 €
Fourchette	4,00 €
Cuillère à dessert	3,00 €
Cuillère à soupe	4,00 €
Verre 20 cl	4,00 €
Verre 26 cl	4,00 €
Flute	4,00 €
Assiette	6,00 €
Assiette à dessert	6,00 €
Tasse à café	3,00 €
Panière à pain	5,00 €
Pichet à eau	6,00 €
Nappage	100,00 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

6-03-2023-077

<u>Date de Convocation</u>
1/03/2023
<u>Date d’Affichage</u>
1/03/2023
<u>Nombre de Conseillers</u>
En exercice : 23
Présents : 19
Pouvoirs : 3
Votants : 22
Absents : 1

L’an deux mille vingt-trois, le six mars,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,  
Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM,  
Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET,  
Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,

**ABSENTS :** Raymond DELSIGNORE

Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.

**TARIFS DE REFACTURATION SERVICES**

Monsieur le Maire, rappelle à l’assemblée que la commune d’ARBENT fait régulièrement intervenir nos agents techniques pour effectuer des services comme le nettoyage avec la balayeuse chez des privés et divers travaux à la demande des compagnies d’assurance suite à un sinistre. Toutes ces prestations sont ensuite refacturées aux demandeurs.

Monsieur le Maire propose un taux horaire 40 € de l’heure, applicable pour la facturation du temps passé par nos agents pour effectuer ces services et un de 180 € taux horaire pour les travaux effectués par un agent avec notre balayeuse.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- FIXE le tarif horaire applicable lors de la refacturation d’un service rendu par nos agents à 40 €.
- FIXE le taux horaire pour travaux effectués par un agent avec la balayeuse à 180 €.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout acte s’y afférent.

La secrétaire de séance,

Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

6-03-2023-078 A

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-trois, le six mars,
1/03/2023	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS :</u>
1/03/2023	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.
En exercice : 23	
Présents : 19	Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM, Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,
Pouvoirs : 3	
Votants : 22	<u>ABSENTS :</u> Raymond DELSIGNORE
Absents : 1	Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.

**IMPÔTS LOCAUX – VOTE DES TAUX 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer chaque année pour maintenir ou modifier les taux d'imposition des taxes locales transmis aux services fiscaux en vue de la mise en recouvrement des impositions en fin d'année.

Compte tenu de la disparition progressive de la Taxe d'Habitation (TH) jusqu'en 2023, les communes ne votent plus que les taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

La suppression de la TH se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de TFPB. Le montant de TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de TH perçue par la commune et pour équilibrer les compensations obtenues, un coefficient correcteur, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques, permet de neutraliser les écarts.

Compte tenu de la bonne situation financière de la commune et des excédents constatés dans tous les budgets de la collectivité, Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2023 les taux de l'année précédente, à savoir 28,07 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et 73,66 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et propose le taux de 11,25 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il rappelle que le taux de 11,25 % était le taux appliqué sur la commune pour la taxe d'habitation jusqu'en 2020.

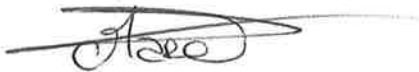
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le projet de Budget Primitif 2023,

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 à :
  - ° 28,07 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties (dont 13,97% prélevés auparavant par le département),
  - ° 73,66 % pour le Taxe foncière sur les propriétés non bâties,
  - ° 11,25 % pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les dispositions pour l'application de ces décisions.

La secrétaire de séance,  
Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6-03-2023-079

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-trois, le six mars,
1/03/2023	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS :</u>
1/03/2023	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.
En exercice : 23	Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM, Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,
Présents : 19	<u>ABSENTS :</u> Raymond DELSIGNORE
Pouvoirs : 3	Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.
Votants : 22	
Absents : 1	

### COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE H.B.A.

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, Monsieur le Maire communique et commente le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Haut Bugey Agglomération pour l'année 2021 au Conseil Municipal en séance publique.

Ce rapport est remis à chaque membre du Conseil Municipal, il récapitule l'ensemble des actions conduites et réalisées par Haut Bugey Agglomération au titre de l'année 2019 dans ses domaines de compétence.

- VU le rapport d'activité de l'année 2021 de la Communauté d'Agglomération, Haut.Bugey.Agglomération,

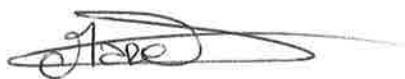
Après avoir entendu les commentaires de Monsieur le Maire et des différents délégués sur l'activité de l'E.P.C.I. composé des communes d'Arbent, Apremont, Béard-Géovreissiat, Bellignat, Belleydoux, Brénod, Brion, Bolozon, Ceignes, Champdor-Corcelles, Charix, Chevillard, Condamine, Corlier, Dortan, Echallon, Evosges, Géovreisset, Groissiat, Izenave, Izernore, Le Poizat-Lalleyriat, Lantenay, Leyssard, Les Neyrolles, Maillat, Martignat, Matafelon-Granges, Montréal-la-Cluse, Nantua, Nurieux-Volognat, Outriaz, Oyonnax, Peyriat, Plateau d'Hauteville, Port, Prémillieu, Saint-Martin-du-Frêne, Samognat, Sonthonnax-la-Montagne, Vieu d'Izenave,

Le Conseil Municipal,

- PREND connaissance du rapport d'activité de l'exercice 2021 de la Communauté d'Agglomération, Haut Bugey Agglomération.

La secrétaire de séance,

Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

6-03-2023-080

Date de  
Convocation

1/03/2023

Date d’Affichage

1/03/2023

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 3

Votants : 22

Absents : 1

L’an deux mille vingt-trois, le six mars,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,  
Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM,  
Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET,  
Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,

ABSENTS : Raymond DELSIGNORE

Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION AURA POUR LES VESTIAIRES DE L'USAM**

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, Adjoint aux travaux, rappelle à l’assemblée que la commune d’Arbent s’est engagée en 2023 dans la construction de vestiaires pour le club de football USAM.

Il précise que l’ensemble des travaux et des honoraires sont estimés sur l’année 2023 à 584 852 € HT. et qu’un dossier de subvention peut être déposé auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l’année 2023.

Il propose de faire une demande de subvention au taux de 20% (hors honoraires) pour 105 680 €.

Cette aide de 20 % s’inscrit dans les projets éligibles au programme de subvention des Equipements Sportifs et s’ajoute aux aides d’Haut Bugey Agglomération et du Département de l’Ain déjà obtenues.

Le solde de l’opération sera financé sur les fonds propres.

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- DECIDE de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation de cette opération.

La secrétaire de séance,

Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

6-03-2023-081

<u>Date de Convocation</u>
1/03/2023
<u>Date d’Affichage</u>
1/03/2023
<u>Nombre de Conseillers</u>
En exercice : 23
Présents : 19
Pouvoirs : 3
Votants : 22
Absents : 1

L’an deux mille vingt-trois, le six mars,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,  
Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM,  
Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET,  
Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,

**ABSENTS :** Raymond DELSIGNORE

Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION AURA POUR LA MATERNELLE DU PLANET**

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, Adjoint aux travaux, rappelle à l’assemblée que la commune d’Arbent s’est engagée dans l’isolation de la maternelle du Planet.  
Il précise que l’ensemble des travaux et des honoraires sont estimés à 130 512 € HT. et qu’un dossier de subvention peut être déposé auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l’année 2023.

Il propose de faire une demande de subvention au taux de 25% pour 32 628 €. Cette aide s’inscrit dans les projets éligibles au programme de rénovation thermique et économies d’énergie et s’ajoute à l’aide demandée au département de l’Ain pour la rénovation énergétique déjà obtenue.  
Le solde de l’opération sera financé sur les fonds propres.

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- DECIDE de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation de cette opération.

La secrétaire de séance,

Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

6-03-2023-082

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-trois, le six mars,
1/03/2023	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS</u> :
1/03/2023	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.
En exercice : 23	Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM, Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,
Présents : 19	<u>ABSENTS</u> : Raymond DELSIGNORE
Pouvoirs : 3	Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.
Votants : 22	
Absents : 1	

**APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX – VESTIAIRES  
DE L'USAM**

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, expose à l'assemblée que la commune d'Arbent a lancé une consultation destinée à choisir les attributaires de 11 lots constituant le marché de rénovation et construction des vestiaires de l'USAM.

Les travaux consistent à la réfection du bâtiment existant occupé par l'USAM et de la construction de 4 vestiaires et douches, bureaux et locaux techniques le long du terrain d'honneur.

Les travaux sont répartis en 11 lots pour un montant total estimé à 999 500 €

Lot 1 : Gros-œuvre, estimé à 249 000 €.

Lot 2 : Charpente – Couverture, estimé à 71 700 €.

Lot 3 : Façades, estimé à 53 500 €

Lot 4 : Menuiseries extérieures, estimé à 53 200 €

Lot 5 : Serrurerie-Métallerie, estimé à 58 900 €

Lot 6 : Menuiseries intérieures, estimé à 48 500 €

Lot 7 : Plâtrerie-Peinture, estimé à 114 500 €

Lot 8 : Plafonds, estimé à 17 400 €

Lot 9 : Carrelage-Faïence, estimé à 100 800 €

Lot 10 : Electricité-Courants faibles, estimé à 54 000 €

Lot 11 : Chauffage, ventilation, plomberie et sanitaire, estimé à 178 000 €

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des marchés publics,
- VU la délibération du Lundi 12 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif de l'année 2023,
- VU le procès-verbal d'ouverture des plis en date du 6 février 2023,
- VU le rapport d'analyse des offres en date du 2 mars 2023,

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ATTRIBUE les lots du marché de rénovation et construction des vestiaires de l'USAM aux entreprises suivantes :

Lot 1 – Gros-œuvre :

Lot attribué à l'entreprise JACQUET TP.

901 rue de l'Ange – 01115 Oyonnax Cédex pour un montant de 234 881.25 € H.T.

Lot 2 – Charpente – Couverture :

Lot attribué à l'entreprise Enric DUCHEMIN

5 Impasse Fornay – 01460 Montréal La Cluse pour un montant de 82 460.08 € H.T.

Lot 3 – Façades :

Lot attribué à l'entreprise DORREGO

5 rue de l'industrie - 01100 Arbent pour un montant de 59 599.70 € H.T.

Lot 4 – Menuiseries extérieures :

Lot attribué à l'entreprise CANIER

ZI Sud – 01100 Bellignat pour un montant de 66 015 € H.T.

Lot 5 – Serrurerie-Métallerie :

Lot attribué à l'entreprise CANIER

ZI Sud – 01100 Bellignat pour un montant de 71 970 € H.T.

Lot 7 – Plâtrerie-Peinture :

Lot attribué à l'entreprise FERRO

32 rue des Burgondes - 01102 Oyonnax pour un montant de 116 679.85 € :



Lot 8 – Plafonds :

Lot attribué à l'entreprise MCP

Lieu-dit Berand – 01320 Chalamont pour un montant de 12 657 € :

Lot 9– Carrelage-Faïence :

Lot attribué à l'entreprise CARRELAGES DU HAUT-BUGEY

ZA Sur Champagne - 01580 Izernore pour un montant de 100 491 € :

Lot 10– Electricité-Courants faibles :

Lot attribué à l'entreprise ZEFELEC

102b rue de Geilles - 01100 Oyonnax pour un montant de 52 632.61 € H.T.

Lot 11– Chauffage, ventilation, plomberie et sanitaire :

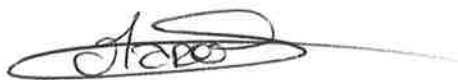
Lot attribué à l'entreprise DETOILLON

10 ZA du Moulin - 01100 Bellignat pour un montant de 189 022,85 € H.T.

- DECLARE infructueux le lot 6 Menuiseries intérieures, absence d'offre déposée
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une nouvelle consultation pour le lot 6
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues lors de la première consultation.

La secrétaire de séance,

Delphine MARET



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO

